

Procès verbal du conseil municipal du mardi 28 janvier 2025 – 20h

Présents: Mme Sylvie BOUST, Maire, Mrs Nicolas NEDELEC et Lionel HENRIO, Adjoints, M. Jean-Claude GUERET, M. Joseph LE LOUARN, Mme Rolande CARLIN, M. Eric GOUVILLE, M. Thomas SARRION (arrivé à 20h15).

Absents non représentés : M. Pierre BERGHOF, M. Pierre CARTAILLER

Secrétaire de séance : M. Lionel HENRIO

PV du conseil du lundi 16 décembre 2024 : approuvé

Registre des délibération du conseil du 16 décembre 2024 : adopté

Devis de voirie rue du Bourg L'Abbé

2 devis ont été demandés pour la réfection de 360 m en enrobé, depuis l'intersection avec la ruelle Picard jusqu'à l'intersection avec la rue des Tremblets.

ROUTIERE PEREZ : Devis à 33 052€, soit 39 662,40€ TTC

MARTRAGNY : Devis à 27 553€ HT, soit 33 063,60€ TTC

La commission travaux réunie le 22/01 a étudié ces devis et propose au conseil de retenir le devis de l'entreprise MARTRAGNY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 7 voix POUR, autorise le Maire à :

- retenir l'entreprise MARTRAGNY pour un montant de 27 553€ HT, 33 063,60€ TTC
- inscrire la dépense au budget d'investissement 2025
- mentionner que ces travaux seront financés par fonds propres
- solliciter des subventions : DSIL, APCR, amendes de police.
- signer toutes pièces relatives à ce dossier et à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Demande de subvention APCR par le SDEC ENERGIE pour le compte de la commune.

Objet : Effacement des réseaux rue du Bourg L'Abbé

Dans le cadre du projet d'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication cité en objet, Mme le Maire propose au conseil municipal de solliciter le SDEC ENERGIE pour établir une demande de subvention au titre de l'APCR auprès du Département.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR :

- autorise le SDEC ENERGIE à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre de l'APCR,
- sollicite la conclusion d'un contrat de 2 ans auprès du Département, portant sur la période 2025-2026 et l'attribution à ce titre d'une subvention APCR pour ce projet. La commune renonce, pendant la durée dudit contrat, à solliciter le Département au titre de l'APCR.

Le conseil municipal, par 8 voix POUR :

- autorise le Maire à signer le contrat APCR ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération,
- s'engage à voter les crédits nécessaires correspondant au montant de la participation communale globale définie lors de l'étude définitive,
- prend note que, lors de l'établissement du décompte général définitif, le service Finances du SDEC ENERGIE établira plusieurs opérations comptables :
 - 1- Emissions de titres de recettes correspondant à la participation communale globale
 - 2- Emission d'un mandat correspondant au reversement de la subvention APCR, sous réserve de l'acceptation du Conseil Départemental.

Création d'un cimetière paysager : Devis de géomètre et de diagnostic hydrogéologique

2 devis de géomètre et 3 devis de diagnostic hydrogéologique ont été reçus et étudiés

Proposition de retenir GEOMAT pour la réalisation d'un plan topographique à la précision du 1/200ème. Devis à 700€ HT, 840€ TTC.

Proposition de retenir FONDASOL pour l'étude hydrogéologique comprenant le diagnostic (1 900€HT) et la réalisation de 2 sondages à la pelle mécanique descendus à 3 mètres (850€HT), soit 3 300€ TTC.

Ces travaux ainsi que l'étude d'aménagement de la parcelle, qui suivra, sont susceptibles d'être subventionnables à l'APCR et à la DETR. Une fois seulement que les travaux commenceront, il sera possible d'englober toutes les études dans la demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté par 8 voix POUR, autorise le Maire à :

- retenir les devis de GEOMAT et FONDASOL
- porter ces devis à la section d'investissement afin de les englober dans les études d'avant projet subventionnables d'aménagement d'une extension de cimetière
- autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier d'extension de cimetière.

Ponts Travaux

Devis APTP nettoyage de rivière: 5 935€ HT, 7 122€ TTC

Devis MARTRAGNY pour VRD: 3 345,20€ HT, 4 014,24€ TTC

Devis AMELINE pour maçonnerie: devis non reçu.

Pour information, pour bénéficier d'une subvention par le Programme Ponts Travaux, le coût estimé des travaux doit être d'un montant supérieur ou égal à 40 000€ HT.

Si le CEREMA finance (jusqu'à 60%), on peut demander un complément par une autre subvention jusqu'à 80 % (reste à charge 20%). Si l'on ne peut pas bénéficier de financement par le CEREMA, on peut demander une subvention DETR au taux de 30 %.

Affaires diverses

Demande de participation aux frais de carburant: courrier de Mme Halot

Mme Boust, Maire, expose le courrier de Mme Halot, qui occupe le poste d'agent technique 2ème classe et demande une indemnisation pour le carburant lors des distributions dans les boîtes aux lettres et l'affichage dans les panneaux.

Concernant le déplacement d'un agent pour un ordre de mission, il existe un principe, qui est que la collectivité fournit à l'agent les moyens de se déplacer sur le territoire administratif. L'autorité territoriale peut autoriser ses agents à utiliser un véhicule à moteur quand l'intérêt du service le justifie.

Par exception, un agent peut être autorisé par délibération à utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service. Il peut alors prétendre à un remboursement de ses frais par présentation d'un état de ses frais ou par attribution d'indemnités kilométriques.

L'autorité doit s'assurer que l'agent a personnellement souscrit une police d'assurance garantissant de façon illimitée sa responsabilité propre et celle de sa collectivité employeur, y compris dans le cas où celle-ci est engagée vis-à-vis des personnes transportées.

Cette autorisation pour être valide devra être complétée par une copie de la carte grise du véhicule ainsi que du permis de conduire de l'agent.

Ceci étant, Mme Boust, Maire fera part par courrier à Mme Halot de ces informations et prendra contact avec l'agent afin de connaître sa situation et d'envisager une solution à sa demande.

Honoraires de l'architecte M. Bertrand Lestelle

- Phase avant travaux : état des lieux, établissement des plans du PC, 2 800€

- Phase travaux : consultation des entreprises, suivi de chantier, réception des travaux, montant des travaux x 8% = 3 368,09€

soit un total de 6 168,09€ HT, 7 401,71€ TTC

La dépense était inscrite au budget en investissement et sera reportée dans les restes à réaliser 2025.

Les autres dépenses (M.Guillouf, M. Goujon, Mesnil System) ont été réglées sur 2024.

Les subventions attendues sur les travaux à l'église seront à reporter au budget d'investissement-recettes en 2025.

Recensement

M. Lionel Henrio, coordonnateur, fait état de l'avancée dans le recensement des habitants, environ 80 % à ce jour.

Extension fibre au 197 bis rue de la Chapelle St Philippe

Réunion sur place avec un technicien de PCE Services mercredi 22/01. Une alternative a été trouvée à l'implantation d'un nouveau poteau pour la fibre dans le secteur.

Travaux moyenne tension rue du Bourg L'Abbé

Ils ont débuté le 6/01/. Le terrassement devra se terminer dans 2 semaines environ. Ensuite le raccordement des câbles sera réalisé la 3ème semaine de septembre (créneau choisi pour ne pas gêner les agriculteurs). Ces raccordements impliquent de terrasser dans la rue du Bourg L'Abbé. Les travaux d'enrobé définitif de la chaussée ne pourront avoir lieu avant cette date.

Point sur les inondations du mercredi 8 janvier

Mme Boust, Maire a transmis des photos à l'Intercom pour prise en compte dans le diagnostic du schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Un rendez-vous est pris avec un technicien de l'ARD de Bayeux pour la zone du rond-point des Alliés. Un courrier a été envoyé au propriétaire de la parcelle ZD30 pour le recreusement du fossé le long de la rue du Bourg L'Abbé.

Proposition de la commission travaux : faire un bourrelet à l'entrée du chemin de Vaux à Martragny et de Vaussieux à Martragny avec du rabotage des travaux à venir et recurer le petit fossé le long de la parcelle du château d'eau.

Zinc clocher

Une déclaration a été faite à l'assurance fin décembre. Un devis de zinguerie est demandé à M. Guillouf.

Pièce à Paris succession ROBIN

La propriété du bien vendu se fait par la possession de parts de la SCI DU FAUBOURG MONTMARTE.

Le client souhaite en avoir la propriété par la propriété d'un lot de copropriété.

Pour se faire, il y a lieu de procéder à un retrait partiel et annulation des parts donnant vocation à l'attribution du lot. A ce jour, seule la vente des parts est possible ainsi que cela a été précisé initialement au notaire de l'acquéreur qui a constitué le dossier.

La commune pourrait, et si l'association Les Petits frères des Pauvres en était d'accord, prendre en charge une partie du coût du retrait avec l'acquéreur et les autres propriétaires des parts de la SCI donnant vocation à l'attribution de lots (4) et faire cette proposition au syndic, de sorte à faire avancer ce dossier, sous réserve de l'accord du client.

Réunion publique salle des fêtes de Nonant mardi 4 février à 10h au sujet du projet de crématorium animalier.

Déviations mise en place par Moulins-en-Bessin du 3 au 7 février, pour reprise d'enrobés dans Coulombs : déviation par la D 35.

Réunion commission finances le mercredi 5 février 2025.

La séance est levée à 21h.

